

Procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise du 24 Juin 2015

Le comité d'entreprise a siégé en réunion plénière le 24 Juin 2015, à partir de 8h30, sous la présidence de Mme Bénédicte MARTIN, présidente du Directoire de Centrale Innovation. Cette réunion s'est tenue au siège social de la société, à Ecully.

Etaient présents :

- La Présidente : Bénédicte MARTIN
- Les membres titulaires : Jean-Christophe ABRY
Laura MARTINEZ

Etait invitée : Marie DECOUZ

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 Mai 2015

Le procès-verbal a été reçu par l'ensemble des membres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Informations sur les entrées de commandes, facturations et trésorerie de la société

A la date du 23/06/2015 :

- Carnet de commandes : 3.8M€ (dont Carnot : 87 000€), en-dessous de la courbe de 2014 qui, avec l'année 2013, avaient été deux années exceptionnelles.
- Carnet de négociation : 4M€, relativement faible par rapport aux 2 années précédentes, mais comparable aux années antérieures
- Facturation : 3.2M€, en progression par rapport aux années antérieures
- Trésorerie reste à un très bon niveau

La situation de la société est bonne.

3. Point sur les conditions d'accès au restaurant universitaire de l'École Centrale de Lyon à compter du 1^{er} Septembre 2015

Des décisions avaient été validées en Directoire, notamment le fait que les tarifs payés par les salariés de Centrale Innovation ne seraient pas modifiés à l'occasion des changements de conditions de fonctionnement qui auront lieu à la rentrée de Septembre 2015.

Le CROUS a informé Centrale Innovation dans un courrier du 23 Juin que le tarif de base du CROUS augmenterait de 7.50€ à 7.80€ au 1^{er} Septembre 2015. Cette décision a des conséquences sur les décisions prises en Directoire. Centrale Innovation est en attente de la position de l'Ecole Centrale de Lyon afin de voir quelle décision prendre. Ce sujet sera donc de nouveau à l'ordre du jour du prochain Directoire.

Le CE insiste sur le fait que l'usage est que les salariés de Centrale Innovation bénéficient du même tarif d'accès au restaurant universitaire que les personnels de l'Ecole Centrale. Ce point apparaît également dans la convention d'application RH entre Centrale Innovation et l'Ecole Centrale de Lyon. Le CE demande donc que cette règle soit conservée et que les salariés de Centrale Innovation aient toujours accès au restaurant universitaire de l'ECL au même tarif que les personnels de l'ECL.

4. Point sur les entretiens professionnels pour les salariés C-Innov mis à disposition des laboratoires

Les responsables fonctionnels et Directeurs de laboratoire ont été informés début Janvier de la nécessité de conduire les entretiens professionnels pour les salariés de Centrale Innovation mis à disposition des laboratoires. Une relance a été faite au mois de Mars. A ce jour de nombreux entretiens n'ont toujours pas été menés.

Une nouvelle relance sera faite cette semaine pour les salariés dont l'entretien n'a toujours pas été conduit. Dans cette relance, une date butoir au 15 Septembre 2015 sera inscrite afin de se mettre en conformité avec les exigences légales. Dans le cas où l'entretien n'aurait pas été mené avant cette date, il sera indiqué que les entretiens seraient alors menés par le Direction de Centrale Innovation.

5. Point concernant l'accessibilité des compteurs congés par équipe sur le logiciel des temps EURECIA

Une question a été posée en réunion de CHSCT concernant le fait que tous les salariés puissent consulter le planning des autres salariés Centrale Innovation de leur équipe. L'objectif était de faciliter l'organisation du fonctionnement des équipes. Ce point est considéré par certains salariés comme étant une gêne par rapport à la vie privée, notamment en raison du fait que la nature de l'absence soit indiquée.

Il est décidé que seuls les responsables fonctionnels des salariés auront désormais accès à ces informations.

6. Point sur la mise en place de la base de données

But : mettre à disposition des membres du CE des informations nécessaires à la consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise. Cette base chiffrée donne une vision claire et globale de la répartition de la valeur créée par l'entreprise.

La mise en place est obligatoire pour les entreprises de moins de 300 salariés au 14 juin 2015. Les chiffres sont présentés à 6 ans (l'année N, N-1, N-2, et les prévisionnels de N+1, N+2 et N+3). Le contenu de cette base étant à la charge exclusive de l'employeur, il peut néanmoins recueillir l'avis du CE. Les grandes thématiques de la base sont : A. Investissements, B. Fonds propres,

endettement et impôts, C. Rémunération des salariés et dirigeants dans l'ensemble de leurs éléments, D. Activités sociales et culturelles, E. Rémunération des financeurs, F. flux financiers à destination de l'entreprise, G. Sous-traitance, H. Transferts intra-groupes (pour les entreprises concernées).

La Direction propose de présenter aux élus un projet de base de données pour le mois de septembre 2015. Cette base serait actualisée et envoyée mensuellement (les modalités d'application restent à définir avec les représentants).

7. Questions diverses

- Congés : Lorsque le calcul en jours ouvrés est une transposition du décompte légal en jours ouvrables, le salarié doit bénéficier d'une journée supplémentaire de congé lorsque le jour coïncide avec un jour ouvrable non travaillé dans l'entreprise.
- Une journée de congés sera créditée sur le logiciel de congés Eurecia pour tous les salariés ayant posé la semaine 33 (du 10 au 14 août inclus) en congés payés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h00.

La prochaine réunion du CE aura lieu le ***Mercredi 22 Juillet 2015 à 8h30.***

A Ecully, le 24 Juin 2015,

Jean-Christophe ABRY
Secrétaire du CE Centrale Innovation



